

COMPTE-RENDU DETAILLE

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE MARNE CONFLUENCE

5 MARS 2015 A SAINT-MAUR-DES-FOSSES

• COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEMBRES PRESENTS	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. BERRIOS – Président de la CLE
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD – Présidente de la commission « Aménagement »
CONSEIL DE PARIS	MME BARATTI-ELBAZ – Vice-Présidente de la CLE
NOISY-LE-GRAND	M. MIERSMAN – Vice-Président de la CLE
SEDIF	MME FENASSE – Présidente de la commission « Qualité »
SMAM	M. DEPECKER – Président de la commission « Milieux Naturels »
ABSENTS EXCUSES	
CHELLES	M. DILOUYA – Vice-Président de la CLE
CONSEIL GENERAL 94	M. DELBOS – Vice-Président de la CLE

• COLLEGE DES USAGERS

MEMBRE PRESENT	
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY-DROUET
ASSO AU FIL DE L'EAU	MME VEDEL
ASSO RENARD	M. ROY
ABSENTS EXCUSES	
CD AVIRON 94	M. BARBARIN – Président de la commission « Usage »

▪ COLLEGE DE L'ETAT

MEMBRES PRESENTS	
AESN	MME PROUVE – Direction territoriale Paris Petite Couronne
DRIEE IDF – MIISE ppc	MME TCHANAKIAN – Police de l'eau
ABSENTS EXCUSES	
DRIEE IDF	MME VIDEAU – Service Eau Sous-Sols

• Etaient également présents

VILLE DE PARIS	MME DELARBRE - Chargée de mission
CONSEIL GENERAL 93	M. CHAUMEAU – Chargé de mission
CONSEIL GENERAL 94	MME GOETSCHER – Chargée de mission
SOUS PREFECTURE DE NOGENT	MME DESSAGNES – Chargée de mission
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE – animateur SAGE Marne Confluence
	MME BEYELER – Chargée de mission auprès du Président
<i>Bureaux d'études :</i>	
ADAGE Environnement	M. LEGUY
Cabinet Paillat-Conti-Bory	MME PAILLAT

Ouverture de la séance

M. BERRIOS (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 16H05 et rappelle l'ordre du jour. Il remercie les membres du Bureau de leur présence, en particulier Mme BARATTI-ELBAZ, représentante du Conseil de Paris et Maire du 12^{ème} arrondissement.

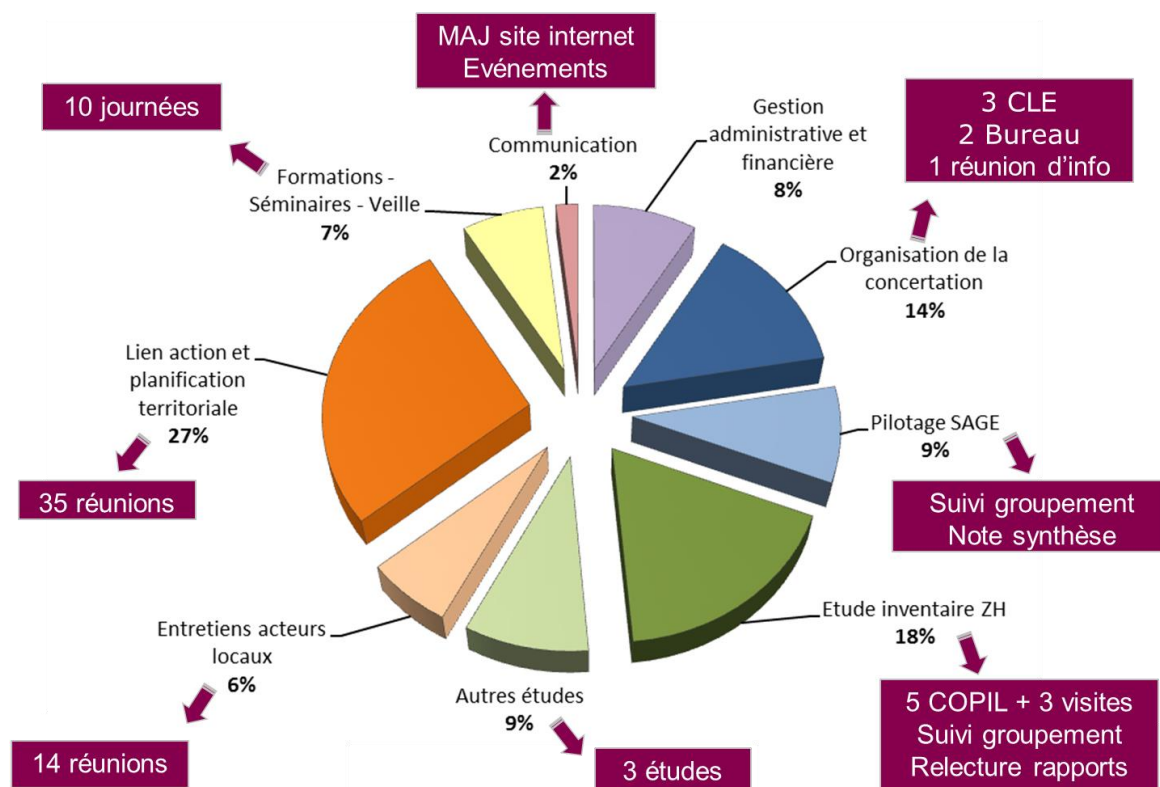
POINT N° 1 : PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CELLULE D'ANIMATION 2014 DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) rappelle que le poste de l'animateur du SAGE est financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Ile-de-France. Pour justifier de son temps passé à la réalisation des missions dédiées au SAGE, l'animateur doit rédiger un rapport de la cellule d'animation chaque année.

Ainsi, pour l'année 2014, l'animateur du SAGE a organisé son temps en 9 grandes missions réparties comme suit :

Répartition temps passé en 2014



L'animateur relève des points positifs sur cette année, en particulier la participation accrue à la CLE des élus et l'engagement de plusieurs études en prise directe avec le SAGE. Néanmoins, il est regrettable que certains membres de la CLE soient absents de manière récurrente aux réunions (Région Ile-de-France, CA Val Maubuée, SIAAP, ARS, Préfecture de Région, Préfecture de Police, Chambre des Métiers de Seine-et-Marne...) et que la cellule d'animation ne soit pas informée systématiquement des études/projets/démarches engagées sur le territoire du SAGE.

Concernant l'absence de réunion des Présidents de SAGE au cours de l'année 2014, **Mme PROUVE** (AESN) explique que la révision du SDAGE Seine-Normandie a fortement mobilisé les services de l'Agence de l'eau, ce qui n'a pas permis la tenue d'une telle réunion.

M. ROY (Asso RENARD) déplore que des membres de la CLE fassent preuve d'absentéisme. Il juge inadmissible que ces acteurs bloquent des places au sein de la CLE, alors qu'elles pourraient profiter à d'autres candidats pour siéger à la CLE. Il demande que le nom des entités régulièrement absentes figure au compte-rendu de la réunion.

M. DEBARRE (animateur) répond que ce point est détaillé dans le rapport de la cellule d'animation qui figure dans le dossier de séance. Une action à l'attention de ces entités pourra être envisagée pour connaître les motifs de cette absence. Il ajoute que la composition de la CLE doit être complètement revue en janvier 2016 (la composition de la CLE est renouvelée de manière obligatoire tous les 6 ans). A cette occasion, le Préfet en charge de la coordination du SAGE Marne Confluence sera amené à considérer cela dans le renouvellement de la CLE.

Mme BERNARD (CG 93) demande d'expliquer l'importance de la part d' « autofinancement » dans les recettes du SAGE en 2014.

M. DEBARRE (animateur) indique que cet « autofinancement » correspond à l'affectation de résultat de l'année antérieure. Sa part importante (29% des recettes) est à mettre en regard de plusieurs choses. D'une part la réalisation des études du SAGE a connu un glissement de quelques mois par rapport au calendrier fixé initialement. Une partie des dépenses a donc été reportée à l'année suivante. D'autre part, une partie importante des subventions à l'animation du SAGE et aux études n'a pas été perçue en 2014 contrairement à ce qui était attendu en raison de délais de paiement longs. Enfin, dans un contexte de tensions budgétaires des finances locales, il convient d'être très prudent sur les participations financières volontaires des collectivités au SAGE. Cet « autofinancement » assure donc une trésorerie pour faire face à d'éventuelles difficultés.

Le Bureau valide le fait de présenter le présent rapport de la cellule d'animation 2014 du SAGE lors de la prochaine réunion de CLE.

POINT N° 2 : PRESENTATION DE LA MISSION DE REDACTION DU PROJET DE SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) rappelle les contours du marché intitulé « Rédaction des produits du SAGE et Evaluation environnementale », soumis à consultation au 2nd semestre 2014 et attribué en janvier 2015 au groupement ADAGE – Cabinet Paillat-Conti-Bory. Il cède ensuite la parole au bureau d'études pour présenter la méthode, le cadre et le calendrier de réalisation de la mission.

M. LEGUY (ADAGE), en tant que mandataire du groupement retenu, se réjouit de pouvoir accompagner la CLE et ses instances sur ce marché. Il présente l'équipe projet mobilisée pour l'étude et l'articulation des différentes missions qui ont été confiées. Ainsi, le processus de co-production des documents constitutifs du SAGE sera conforté par une mission transversale d'appui juridique (relecture des documents et sécurisation de la procédure) et le déploiement d'une stratégie de communication et de concertation tout au long du processus. La mission d'évaluation environnementale du SAGE aura également vocation à interagir avec la rédaction du projet de SAGE.

Maître PAILLAT (Cabinet Paillat-Conti-Bory), co-traitant de ADAGE, présente ensuite le cadre réglementaire lié à la rédaction d'un SAGE : contenu obligatoire du PAGD et du Règlement, portée juridique des documents.

M. LEGUY (ADAGE) termine la présentation en expliquant l'organisation du processus rédactionnel et le mode d'implication des différentes instances du SAGE (CLE, Bureau, Commissions thématiques). Il est proposé qu'un comité de rédaction-relecture soit mis en place, qui s'appuie sur la composition du Bureau, pour participer au travail de production du SAGE.

Enfin, **M. DEBARRE** (animateur) présente le calendrier prévisionnel de réalisation de la mission et la succession des prochaines réunions du SAGE. Ce calendrier devrait ainsi permettre une approbation du projet de SAGE par la CLE d'ici fin 2015, puis une prise de l'arrêté du SAGE d'ici fin 2016.

M. ROY (Asso RENARD) souhaite que le SAGE veuille à former, à cultiver les architectes et urbanistes aux problématiques liées à l'eau.

M. DEBARRE (animateur) répond que des actions des dispositions visant à la sensibilisation/formation d'acteurs peuvent figurer dans le SAGE. Ce sera un point à discuter lors des prochains mois.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) juge cette phase de rédaction très importante puisqu'elle va conduire à l'adoption de règles communes. Il souhaite donc mettre l'accent sur deux domaines : l'environnement et le juridique. Il convient de ce point de vue de regarder de très près les impacts techniques et financiers du futur SAGE. Aussi, il souhaite que chaque règle fasse l'objet d'une étude sur son impact technique et financier pour le territoire.

M. BERRIOS (Président de la CLE) reconnaît qu'il ne faut pas avoir d'écart entre l'instance de dialogue chargée de rédiger le SAGE et ceux qui seront chargés de mettre en application le SAGE. Il faudra donc bien être vigilant sur ces impacts, sans pour autant renoncer aux objectifs du SAGE liés à la qualité de l'eau et à la baignade.

Mme BERNARD (CG 93) convient que la question financière est omniprésente dans l'esprit des élus. Toutefois, il ne faut pas que l'approche dans la rédaction du SAGE consiste à vouloir rentrer dans une enveloppe de financement au détriment de nos objectifs.

Mme DESSAGNES (Sous-Préfecture Nogent) rappelle que la Stratégie du SAGE a bien été adoptée avec en face des notions d'échéances (techniques et financières).

M. LEGUY (ADAGE) rappelle le principe de proportionnalité du PAGD et du Règlement. Ainsi, pour chaque disposition ou règle rédigée, elle doit être justifiée et pesée (au regard de l'enjeu que cela représente pour le territoire) : techniquement, la réalisation est-elle facile ou hasardeuse ? financièrement, est-ce soutenable ou pas ? Le travail du groupement sera de livrer une proposition de rédaction. Il faut considérer d'une part la structure « imposée » du document (plan) et d'autre part la rédaction une à une des dispositions/règles. Le rôle du juriste sera également d'alerter les acteurs sur les conséquences possibles de telle ou telle forme de rédaction.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) demande des précisions sur les modalités de suivi et d'information au cours du processus de rédaction.

M. LEGUY (ADAGE) précise que le comité de rédaction-relecture va faire interagir les participants entre eux, puis livrer les réflexions aux commissions thématiques ainsi qu'au Bureau et à la CLE. De plus, une plateforme collaborative permettra d'assurer la transparence et le suivi régulier des productions.

Par ailleurs, **Mme DESSAGNES** (Sous-Préfecture Nogent) s'interroge sur le positionnement de la réunion de la CLE, le 3 avril, soit juste après les élections départementales. 3 départements sont concernés par ces élections et ne pourraient donc pas participer à cette réunion.

Mme BERNARD (CG 93) pointe effectivement le risque de ne pas avoir de représentant des départements.

Mme BARATTI-ELBAZ (Conseil de Paris), bien que non concernée par ces élections, juge le choix de la date assez surprenant.

M. DEBARRE (animateur) explique que 6 membres de la CLE sont concernés par les élections à venir : les 3 départements (CG77, CG93, CG94) ainsi que des collectivités dont les membres sont des départements à savoir l'EPTB Seine Grands Lacs, l'Entente Marne et le SIAAP. Il indique que la CLE doit se réunir avant le 18 avril afin de pouvoir rendre un avis dans les délais impartis sur le projet de SDAGE Seine-Normandie. Or, il est peu probable que dans l'intervalle entre les élections départementales et le 18 avril l'ensemble des représentants des structures concernées aient été désignés et l'arrêté modifiant la composition de la CLE signé.

Mme GOETSCHEL (CG 94) indique effectivement que l'exécutif du Département sera élu le 2 avril et c'est seulement le 16 avril que les représentants du département seront désignés pour siéger dans les instances extérieures. En ce qui concerne l'avis sur le SDAGE, compte-tenu justement des élections départementales,

les services de l'Etat auraient fait part d'une tolérance quant à la remise d'avis sur le SDAGE après la date du 18 avril.

Mme PROUVE (AESN) confirme cette tolérance, d'autant plus pour les CLE, dont l'avis sur le SDAGE n'est pas formellement sollicité dans la loi (c'était une volonté du Préfet coordonnateur de bassin de consulter les CLE). Si l'avis devait être rendu après le 18 avril, il faudrait néanmoins en informer le Comité de Bassin par courrier.

M. BERRIOS (Président de la CLE) convient que la date est trop proche des élections et qu'il serait préférable de respecter un temps de respiration démocratique. Il propose donc de repousser la CLE au jeudi 30 avril à la même heure (10h). Il estime peu probable que nous disposions d'un nouvel arrêté de CLE à cette date mais cela permettra tout de même aux instances ayant changé de représentant d'être présentes à la réunion de la CLE.

POINT N° 3 : REORGANISATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET LANCEMENT DES CHANTIERS PRIORITAIRES

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) rappelle l'originalité de la Stratégie voté pour le SAGE, à la charnière entre la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et le développement territorial. Elle induit un positionnement particulier qui reste toutefois à construire. Pour ce faire, différents « chantiers » doivent être lancés dans le cadre du SAGE, sur les plans technique, stratégique et de la gouvernance.

Dans le prolongement des travaux antérieurs, les commissions thématiques alimenteront ces réflexions. Néanmoins, pour être pleinement cohérent avec la Stratégie, des évolutions doivent être envisagées pour reformuler ces commissions et en définir le mandat. Il est donc proposé de :

- faire évoluer 2 commissions qui deviendraient les commissions : « Rivières pour le territoire » et « Eau dans le tissu urbain » ;
- maintenir 2 commissions pré-existantes : « Milieux naturels » et « Usages » ;

Mme BERNARD (CG 93) s'étonne de cette réorganisation sans avoir pris le temps d'en discuter et de faire le bilan des commissions antérieures. En tant que Présidente de la commission « Aménagement », elle se demande si l'évolution de cette commission vers une commission « Eau dans le tissu urbain » ne risque pas de faire perdre la vision globale et intégratrice qu'apportait la commission « Aménagement ». Elle demande ce qui justifie le changement de nom de la commission.

Mme FENASSE (SEDIF) juge pour sa part pertinente cette redéfinition des commissions. Ainsi, la dénomination « Rivières pour le territoire » englobe un champ plus large que la commission « Qualité » antérieure. Cette évolution a d'ailleurs fait l'objet, à sa demande, d'un temps d'échange avec l'animateur du SAGE.

M. ROY (Asso RENARD) juge le nom des commissions important. Or, si dans un cas la commission « Aménagement » n'affichait que la dimension d'aménagement du territoire, la dénomination « Eau dans le tissu urbain » permet de réintroduire la question de l'eau en lien avec le développement du territoire.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) propose de renommer la commission « Eau dans l'aménagement urbain ».

M. BERRIOS (Président de la CLE) conclut l'échange en indiquant être d'accord avec Mme Bernard sur la forme de la conduite de ces changements, qui aurait dû être davantage expliqué et préparé avec les Présidents des commissions. Sur le fond, il précise qu'il s'agit bien d'une évolution des commissions qui résulte de la CLE du 17 novembre 2014 et non pas d'une suppression de certaines commissions. Les modifications des commissions vont donc s'opérer progressivement, dans le temps, l'esprit n'étant bien entendu pas de restreindre leur champ d'intervention.

POINT N° 4 : ELEMENTS DE REFLEXION SUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) présente les évolutions du contexte législatif et territorial, qui vont impacter à l'avenir le territoire du SAGE et influencer les conditions de sa mise en œuvre future. Il évoque ainsi la création de la nouvelle compétence obligatoire « gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations » (dite GEMAPI), la création de la Métropole du Grand Paris, ainsi que la réorganisation territoriale des EPCI à fiscalité propre en grande couronne parisienne avec le projet de schéma régional de coopération intercommunale (SRCI).

Face à ces multiples évolutions, l'animateur pointe deux sujets majeurs pour le SAGE à savoir :

- Le portage du SAGE en phase de mise en œuvre ;
- La maîtrise d'ouvrage et l'animation requises pour assurer une mise en œuvre efficace du SAGE.

Ces sujets doivent être discutés en Bureau pour être présentés et débattus en CLE.

Plusieurs membres du Bureau pointent les grandes incertitudes qui planent encore sur le contenu final de la loi NOTRe (en débat à l'Assemblée) et les contours des futurs territoires de petite et grande couronne.

M. BERRIOS (Président de la CLE) note que, dans ce contexte encore très mouvant, il est important de retenir qu'il y a un SAGE à bâtir et que son périmètre dépasse celui des territoires institutionnels quels qu'ils soient. Il existe un point d'ancrage qui est le Syndicat Marne Vive, structure porteuse du SAGE, qui a obtenu une prolongation de ses statuts par l'Etat et qui pourra donc continuer à exercer sa mission de portage. C'est un gage de stabilité. Toutefois, les intercommunalités adhérentes au SMV étant appelées à disparaître au 1^{er} janvier 2016 du fait de la Métropole, les futurs conseils de territoires de la Métropole et EPCI de grande couronne devront adhérer au SMV.

Mme PROUVE (AESN) indique que ce SAGE n'est pas le seul à se poser des questions. C'est aussi le cas du SAGE de la Bièvre, qui devrait bientôt entrer en phase de mise en œuvre.

POINT N° 5 : CONSULTATION SUR LES PROJETS DE SDAGE ET DE PGRI SEINE-NORMANDIE 2016-2021

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) présente les projets de SDAGE et de PGRI Seine-Normandie 2016-2021, en consultation depuis le 19 décembre 2014 pour une durée de 4 mois (pour les assemblées) et 6 mois (pour le grand public). Il rappelle les liens de compatibilité entre ces documents supra et le SAGE, d'où l'importance de veiller à la bonne cohérence des enjeux et des dispositions qu'ils visent. Les SAGE sont ainsi particulièrement cités par ces deux documents comme outil privilégié de déclinaison locale de ces politiques.

L'analyse technique des documents est exposée et les points susceptibles d'être intégrés dans l'avis de la CLE sont mis en évidence.

Concernant la proposition d'inscrire le bassin situé à l'amont immédiat du SAGE Marne Confluence parmi les périmètres de « SAGE nécessaire », **Mme PROUVE** (AESN) indique que le Maire de Meaux se pose actuellement la question de l'opportunité d'un SAGE. Il pourrait être utile que le Président de la CLE se rapproche de lui pour évoquer cela.

M. ROY (Asso RENARD) et **M. MIERSMAN** (Noisy-le-Grand) juge cette demande d'inscription d'un SAGE nécessaire à l'amont du notre est légitime et justifiée.

Mme TCHANAKIAN (DRIEE – MIISE PPC) informe le Bureau que les services de l'Etat (DRIEE, AESN, DDT77) organisent actuellement des réunions territoriales pour discuter du projet de SDAGE. Cette question peut donc être abordée lors de ce type de réunion.

Mme BERNARD (CG 93) et **M. CHAUMEAU** (CG 93) relèvent deux points concernant le projet de PGRI, qui pourraient être intégrés dans l'avis de la CLE :

- La nécessité d'une cohérence dans le statut des rivières tel que défini dans le SDAGE d'une part et le PGRI d'autre part. Ainsi, la Vieille mer est une masse d'eau cours d'eau au titre du SDAGE mais est considérée comme un simple collecteur d'assainissement dans le PGRI.
- Le ruissellement pluvial est certes inscrit dans le PGRI mais il n'est pas pris en compte explicitement dans le territoire à risque important d'inondation (TRI) Métropole francilienne. Il y a de ce point de vue un problème de cohérence entre le SDAGE et le PGRI.

POINT N° 6 : VALIDATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CLE

Les points suivants sont proposés à l'ordre du jour de la prochaine CLE du 30 avril 2015 :

1. Vote – Approbation de l'ordre du jour de la CLE du 30 avril 2015
2. Vote – Approbation du procès-verbal de la CLE du 17 novembre 2014
3. Vote – Approbation du rapport de la cellule d'animation 2014 du SAGE
4. Présentation – Mission de rédaction du projet de SAGE
5. Vote – Réorganisation des commissions thématiques et lancement des chantiers prioritaires
6. Débat puis Vote – Réflexion sur la « gouvernance de l'eau » pour la mise en œuvre du SAGE
7. Vote – Avis dans le cadre de la consultation sur les projets de SDAGE 2016-2021 et de PGRI 2016-2021 Seine-Normandie
8. Information – Etudes « Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE » et « Fréquentation des bords de Marne et de Seine »
9. Informations diverses

INFORMATIONS DIVERSES

M. ROY (Asso RENARD) signale un problème inquiétant de remblaiement de zones humides sur la commune de Roissy-en-Brie. Il demande que des informations à ce sujet soient demandées par le SAGE auprès de la DDT 77. De plus, il alerte le Bureau sur le projet de ZAC de Lamirault à Croissy-Beaubourg, porté par l'EPAMARNE, qui menace également des zones humides à enjeux.

M. BERRIOS (Président de la CLE) remercie les participants et lève la séance à 18h15.

Le Président de la CLE
Sylvain BERRIOS

INFORMATIONS DIVERSES FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR

Etude d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE

- ⇒ Etude complémentaire identifiée dans le cadre de l'élaboration du SAGE.
- ⇒ Portée par le Syndicat Marne Vive pour le compte de la CLE, avec l'appui financier de l'AESN et de la Région IDF (80% de subvention globale).
- ⇒ Réalisation au cours de l'année 2014.
- ⇒ Bureau d'études BIOTOPE retenu pour cette étude. **Comité de pilotage** (composé de collectivités, services de l'Etat, associations) **réuni à 6 reprises en 2014 + 3 visites terrain** effectuées en juin 2014.
- ⇒ **Etude en cours de finalisation. Valorisation de l'étude auprès des instances du SAGE et des acteurs locaux au cours de l'année 2015.**

Consultations récentes/en cours/à venir

- ⇒ Enquête publique relative au projet de **réaménagement de la base de loisirs de Vaires-sur-Marne**, propriété de la Région Ile-de-France : avis émis par le SAGE en février 2015 (*consultable sur demande auprès de l'animateur SAGE*) ;
- ⇒ **Projet stratégique de Ports de Paris 2015-2020** : avis émis par le SAGE daté du 8 janvier 2015 (*consultable sur demande auprès de l'animateur SAGE*) ;
- ⇒ **Plan de gestion des poissons migrateurs** (PLAGEPOMI) du bassin Seine Normandie : mi 2015.